

Absences pour raison de santé dans la fonction publique : un récent rapport relativise (à nouveau) les propos du ministre Kasbarian (Libé)

La différence entre le privé et le public concernant le nombre d'absences pour raison de santé, dénoncé par le ministre de la Fonction publique, a nettement diminué en 2023. par [Luc Peillon](#) publié le 17 novembre 2024 à 16h27

Ce n'est pas encore un retour à la situation d'avant Covid, mais la tendance est là : en 2023, l'écart entre le secteur privé et la fonction publique concernant le nombre d'absences pour raison de santé s'est resserré, passant à 1,7 jour par personne et par an en moyenne (en défaveur du public), contre 2,8 jours en 2022, selon le [rapport 2024 sur l'état de la fonction publique](#).

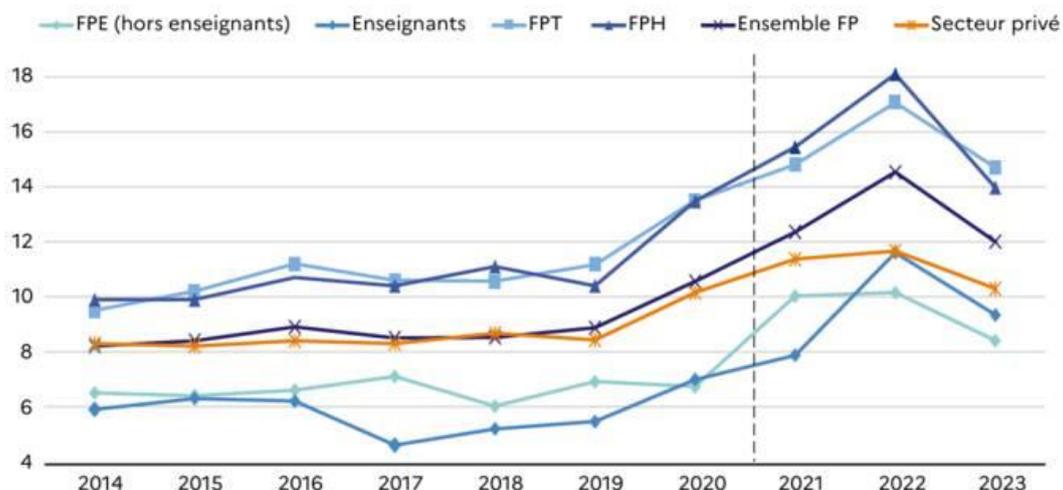
Un mouvement qui affaiblit un peu plus encore les propos du ministre de la Fonction publique Guillaume Kasbarian qui, [le 29 octobre sur RTL](#), dénonçait «une augmentation significative de la moyenne du nombre de jours d'absence par agent public, qui est passée à 14,5 [en 2022, ndr] alors qu'il y a quelques années, on était à 8. C'était à peu près la même chose privé-public il y a quelques années, aujourd'hui on a une vraie divergence, c'est-à-dire qu'il y a un écart qui s'est creusé entre le public et le privé. Et donc face à cette situation, je ne peux pas ne pas agir.» Et de prôner alors un allongement [de un à trois jours la période de carence durant laquelle les agents publics ne seraient pas indemnisés](#) en cas d'arrêt de travail.

Une baisse importante dans la fonction publique hospitalière

Concrètement, le nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé par agent et par an dans l'ensemble de la fonction publique s'est établi, en 2023, à 12 jours (-2,5 jours par rapport à 2022), contre 10,3 jours dans le privé (-1,4 jour). En 2022, ces chiffres étaient de 14,5 jours dans la fonction publique et 11,7 jours dans le privé.

L'écart entre la fonction publique dans son ensemble et le secteur privé, qui était inexistant en 2014, et qui est apparu après la crise sanitaire, est ainsi passé de 24 % en 2022 à 16 % en 2023. Soit une division par 1,5 en un an.

Figure 17 : Nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé au cours de l'année, par personne, dans les différents versants de la fonction publique et dans le secteur privé



Source : Enquêtes Emploi, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé vivant en logement ordinaire, en emploi au sens du BIT la semaine de référence, âgés de 15 ans ou plus ; France (hors Mayotte). Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires, contrats aidés.

Un extrait du rapport 2024 sur l'état de la fonction publique.

Comme pressentie dans [un précédent rapport publié cet été](#), la baisse est particulièrement importante dans la fonction publique hospitalière (FPH), avec une réduction de 4,1 jours par agent et par an (de 18,1 jours à 14 jours). Dans la fonction publique territoriale (FPT), la diminution est de 2,4 jours (de 17,1 à 14,7), et dans la fonction publique d'Etat (hors enseignants) de 1,8 jour (de 10,2 à 8,4).

Les profs, dont le nombre d'absences avait rejoint celui du secteur privé en 2022, alors qu'il lui était inférieur depuis près de dix ans, sont à nouveau repassés en dessous, avec une baisse de 2,3 jours (de 11,6 à 9,3).

Rappelons que les différences – historiques – entre les trois fonctions publiques d'une part, et par rapport au privé d'autre part, concernant le taux d'absence, trouvent leur origine, pour l'essentiel, dans la structure sociodémographique de chacune de ces catégories (davantage de femmes, de non diplômés ou d'agents plus âgés dans la FPH et la FPT par exemple).

Sur la période 2013-2022, ces différences de structure expliquaient la quasi-totalité de l'écart entre la FPH et le secteur privé, et la moitié de l'écart entre la FPT et le privé, comme nous l'expliquions dans [un précédent article](#).